



## REGLEMENT DU SKATE PARC

La structure est libre d'accès. C'est un espace convivial, ouvert à tous et partagé.  
Les usagers doivent conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs.

### ACTIVITES :

- Autorisé uniquement aux activités de glisse : skate-boards, trottinettes et rollers
- Vélos, véhicules à moteurs et jeux de ballon interdits



### AGE :

- Âge minimum : 8 ans
- Accès autorisé en dessous de 8 ans pour les enfants accompagnés et encadrés par un adulte



### SECURITE :

- Port des équipements de protection individuelle **OBLIGATOIRE** pour tous les usagers : Casque, protèges poignets, genouillères, coudières...
- Par mesure de sécurité les sports de glisse ne doivent pas être pratiqués seuls, la présence de deux personnes sur l'aire est requise
- L'accès à la structure est interdit en cas de conditions climatiques défavorables (alerte météo)
- La consommation ou l'introduction de boissons alcoolisées est interdit sur la structure et ses abords
- En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles sur les modules, les usagers sont tenus d'informer la mairie au 04.75.04.81.12 dans le but de prévenir les risques



**INTERDICTION DE FUMER**  
DANS LES AIRES COLLECTIVES DE JEUX  
(Décret n°2015-768 du 29 juin 2015)



**ANIMAUX INTERDITS**  
MEME TENUS EN LAISSE

Installation réalisée par Alf Outdoor Sport

Exploitation et maintenance : Mairie de Rochemore - 04.75.04.81.12 - [accueil@rochemore.fr](mailto:accueil@rochemore.fr)